

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2025-005

ARRETE DE NOMINATION D'UN MEMBRE AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire de la commune de la Voulte-sur-Rhône (Ardèche) ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
Vu la délibération n°06-2020-23 du conseil municipal en date du 11/06/2020, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;
Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1 : Madame Sylvie GOUNON, représentante de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes de l'Ardèche (ADSEA 07), est nommée membre du conseil d'administration du centre communal d'action social de la commune de la Voulte-sur-Rhône.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et fera l'objet d'un affichage en mairie. Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON peut intervenir dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours gracieux suspend ce délai.

À la Voulte sur Rhône, le 17/03/2025,

Le Maire,
Bernard BROTTES

Notifié le :

Signature :

